

## TRAVAUX EN HAUTEUR

# Formation à l'utilisation d'échafaudages (R457)

## ECHAFAUDAGES ROULANTS

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



### Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

### Public visé

Encadrement de chantier,  
Encadrement technique, Personnel  
d'exécution

### Durée

A titre de recommandation, 4 heures,  
soit 1 demi-journée

### Recyclage des compétences

Oui

### Environnement de travail

Travail en hauteur  
Travail sur échafaudage

### Opération(s) effectuée(s)

Montage / Réception / Démontage  
d'échafaudage  
Utilisation

### Métiers

Carreleur, Charpentier bois,  
Charpentier métallique, Constructeur  
en béton armé, Constructeur en  
Ouvrages d'Art, Couvreur,  
Désamianteur, Etancheur, Maçon,  
Menuisier, Métiers de la pierre,  
Monteur de lignes caténaïres, Monteur  
de réseaux électriques, Peintre,  
Plâtrier, Plombier, Serrurier, Vitrier

### Mots clés

Hauteur, Accident, Maintenance,  
Echafaudage, R457, Installation, Toit,  
Sécurité

## Formation

**Détails du public visé :** Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages roulants.

**Objectifs de la formation :** Travailler en sécurité sur un échafaudage roulant.

**Contenu :**

- se situer et être acteur de la prévention des risques ;
- utiliser un échafaudage roulant en sécurité.

## Déroulé de la formation selon le référentiel de formation INRS

**Partie théorique :** Oui.

**Partie pratique :** Oui.

**Détail sur la durée de la formation :** 4 heures, soit 1 demi-journée. Durée prévue dans le référentiel de formation INRS pris en application de la recommandation.

**Existence d'un test à l'issue de la formation :** Oui.

**Détails sur le test :** Test en vue d'acquérir une attestation de compétence formation à l'utilisation d'échafaudages roulants.

**Autres détails sur les modalités de formation :**

Les modalités de réalisation de l'épreuve d'évaluation des savoir-faire seront également définies par l'entité (organisme de formation ou entreprise) conformément au référentiel d'évaluation en respectant l'obligation d'évaluer le stagiaire au plus proche de sa situation de travail.

L'évaluation devra se réaliser tout au long de la formation. Chaque stagiaire devra être évalué, cette évaluation se fera lors de travaux individuels, ou lors de travaux collectifs.

## Reconnaissance de formation

**Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?** Sur la base de l'attestation de compétence formation, l'employeur délivre une attestation de compétences professionnelles « Utiliser des échafaudages roulants ».

**Nom de la reconnaissance de formation :** Attestation de compétences professionnelles.

### Recyclage des compétences

**Détails sur le recyclage :** La formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire.

### Textes de référence

- Article R4323-1 du Code du travail et suivants

L'employeur informe de manière appropriée les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail :

- de leurs conditions d'utilisation ou de maintenance ;
- des instructions ou consignes les concernant notamment celles contenues dans la notice d'instructions du fabricant ;
- de la conduite à tenir face aux situations anormales prévisibles ;
- des conclusions tirées de l'expérience acquise permettant de supprimer certains risques.
- Document de référence CNAM pour le dispositif de formation "Echafaudage roulant" R457 (en particulier les deux premiers paragraphes de l'annexe 2)
- CNAM - Guide pour la mise en commun de moyens travaux en hauteur circulation manutention
- INRS

### Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**

Habilitation R457 (non pas le Code du travail).

- **Entité(s) délivrant la reconnaissance à l'organisme de formation :** CNH après avis du réseau de prévention : INRS / CARSAT / CRAM / CGSS.
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?** Non.